

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

2016 :

UNE ANNÉE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Le rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois est une obligation légale, dont le contenu est validé par l'assemblée communautaire. Il a pour objectif d'informer les communes membres d'un EPCI des activités et de la situation financière de la structure intercommunale. C'est ainsi que tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chacune des communes du territoire un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Au-delà de l'obligation légale, ce rapport annuel est une occasion privilégiée de retour sur l'activité de l'année qui vient de s'écouler.

En 2016, le budget s'inscrivait dans la stabilité, sans modification de fiscalité, dans le cadre d'un plan d'économie et d'une gestion rigoureuse pour compenser la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Défi réussi.

Pour autant, la CCPV n'en a pas moins continué à évoluer vers une collaboration renforcée avec les communes. Certaines de ces collaborations nous ont été imposées par la législation. À titre d'exemple, citons la loi NOTRé qui confère aux communautés de communes de nouvelles compétences. D'autres sont des choix politiques de l'assemblée communautaire. Prenons ici l'exemple de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre exigeant, en 2016, le niveau d'activité en matière de développement économique a poursuivi son augmentation. Après deux années de prospection, les résultats arrivent avec plusieurs implantations et des extensions notables sur la zone de Nanteuil-le-Haudouin.

Ces nouveaux projets bénéficieront à l'ensemble du territoire.

2016, c'est également la décision de principe du lancement d'une activité de service d'aide aux communes, le lancement des activités en régie du service SPANC, la « grenellisation » du SCoT, un service collecte qui assure le présent et prépare l'avenir en étudiant la collecte robotisée et plus de 35 % de spectateurs pour les Musivales, signe de leur dynamisme.

2016, c'est le soutien de l'État dans nos actions, celui de la Région Hauts-de-France mais aussi celui d'un Conseil départemental toujours proche de nos préoccupations. Nous les en remercions vivement.

Enfin, la Directrice Générale des Services de la CCPV depuis 2002, Anne-Claire Choquer, a fait valoir ses droits à la retraite fin de l'année 2016. Ce rapport d'activité est donc aussi le dernier rendant compte de son action à la tête de notre établissement. Avant de vous laisser en découvrir le détail dans les pages qui suivent, je souhaite lui rendre hommage pour sa carrière exemplaire.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Benoît Haquin

Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
INSTANCES DÉLIBÉRANTES.....	4
COMPÉTENCES.....	5
ORGANIGRAMME.....	6
MOYENS GÉNÉRAUX : ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL.....	8
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	12
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI.....	19
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	24
ENVIRONNEMENT.....	27
SERVICES À LA POPULATION.....	31
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE.....	33
ANIMATION CULTURELLE.....	34
COMMUNICATION EXTERNE.....	37
GLOSSAIRE.....	39





INSTANCES DÉLIBÉRANTES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de quatre-vingt-quatorze conseillers, élus lors des élections municipales.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des sept vice-présidents et de treize conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

Le président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau.

Outre la commission d'appel d'offres, on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire ;
- commission tourisme, attractivité du territoire ;
- commission culture, services à la population ;
- commission travaux ;
- commission environnement déchets ;
- commission environnement eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission mutualisation.

COMPÉTENCES

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collègues ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- tourisme ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population.

DES CHIFFRES QUI PARLENT...

EN 2016 :

7

**RÉUNIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

8

**RÉUNIONS
DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

ORGANIGRAMME

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS • ANNÉE 2016







MOYENS GÉNÉRAUX :

ADMINISTRATION, FINANCES
ET PERSONNEL

© Emmanuel Georges

La Direction des Moyens Généraux se compose de trois pôles identifiés : le pôle Administration générale, le pôle Finances et le pôle Ressources humaines. Ces trois pôles comptent au total 4 agents territoriaux.

L'année 2016 fut un exercice marqué par un certain nombre de travaux dans lesquels la Direction des Moyens Généraux a dû s'impliquer :

- Réforme du champ de compétences des Communautés de Communes imposée par la Loi NOTRé :
 - Modification des statuts de la CCPV pour inclure ces modifications (prise en charge des zones d'activités économiques, aire d'accueil des gens du voyage dès 2017),
 - Débat lié au changement de régime fiscal de la CCPV :
 - > Débouchant sur le choix du Conseil communautaire d'abandonner la fiscalité additionnelle au profit de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017.
 - > Suivi des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
 - > Calcul des attributions de compensations provisoires mises en place à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Dématérialisation complète des pièces comptables dans nos échanges avec la Trésorerie intercommunale avec recours à un parapheur électronique (projet qui sera finalisé début 2017).
- Dématérialisation des demandes de congés (mise en place de circuits électroniques incluant des étapes de validation).

Par ailleurs, la Direction des Moyens Généraux a assumé ses missions habituelles que sont :

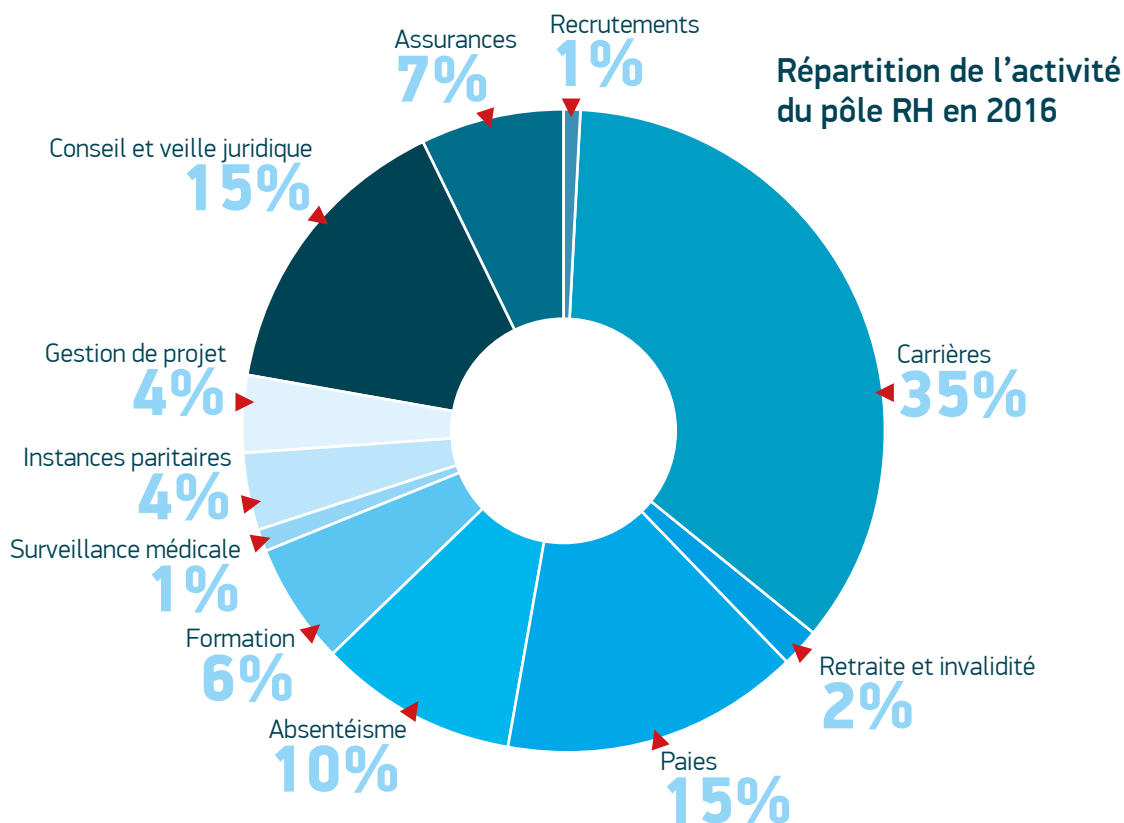
- La préparation et le suivi des réunions des instances communautaires (85 délibérations en 2016, 8 comptes rendus de Bureaux communautaires, 7 comptes rendus de Conseils communautaires).
- Le montage ou l'aide au montage des marchés publics (7 procédures de marchés supérieures à 15 000 € ont fait l'objet d'une attribution en 2016).
- L'appui des chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures.
- L'élaboration des prospectives budgétaires.
- L'élaboration du budget principal, des budgets annexes du SPANC, de la pépinière d'entreprises et de la ZAEI à Nanteuil-le-Haudouin, des décisions modificatives, des comptes administratifs.
- L'exécution budgétaire (2 069 mandats et 420 titres de recettes) et la gestion de tableaux de suivi financier sur les opérations gérées par la CCPV (voie verte du Valois notamment).
- Le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions.
- Le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules.

Compte administratif 2016 (en euros)

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux	Amortissements	972 857,74	312 198,79	312 198,79	972 857,74
	Coordination des services	876 277,69	13 936 968,14	849 026,89	678 765,82
	Administration générale	497 216,44	16 244,45	26 941,85	7 320,05
	Communication	153 429,69	160,44	1 507,34	78,34
Soutien aux communes	Secours incendie	1 784 682,17	0,00	0,00	0,00
	Gymnases collèges	391 061,82	47 867,05	451 098,35	263 975,54
	Eau et assainissement	121 335,34	6 426,68	0,00	477,71
	Collecte et traitement des déchets	5 003 081,29	125 826,13	70 968,52	16 097,10
Développement local	Associations	72 758,00	0,00	0,00	0,00
	Picardie en ligne	0,00	0,00	0,00	0,00
	Actions culturelles	41 000,00	0,00	0,00	0,00
	Culture, enseignement musical	708 357,35	247 825,06	3 254,16	2 441,64
	Tourisme et patrimoine	276 645,81	7 025,91	2 272 124,67	1 889 754,48
	Centre aquatique	1 037 725,18	211 384,13	179 755,04	0,00
	Transport	595,06	0,00	0,00	0,00
	CSR/ESAT	39 512,16	100 405,41	65 707,03	0,00
	Emploi, Insertion	115 321,59	78 378,55	0,00	0,00
	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Observatoire	13 926,69	0,00	0,00	0,00
	Urbanisme et Aménagement du territoire	285 352,50	265,63	90 228,60	18 555,14
	Développement économique	354 829,71	7 299,63	0,00	0,00
		2 946 024,05	652 584,32	2 611 069,50	1 910 751,26
TOTAL GÉNÉRAL Hors RAR		12 745 966,23	15 098 276,00	4 322 811,24	3 850 323,56
				Excédent 2016 hors RAR	1 879 822,09
Restes à réaliser en investissement				1 708 424,00	2 061 999,00
TOTAL GÉNÉRAL Avec RAR		12 745 966,23	15 098 276,00	6 031 235,24	5 912 322,56
				Excédent 2016 avec RAR	2 233 397,09

LES RESSOURCES HUMAINES

Le pôle Ressources humaines occupe une place stratégique au cœur de la CCPV. Son objectif est d'optimiser le capital humain pour le bon fonctionnement de la collectivité.



L'activité du pôle Ressources humaines en 2016 se traduit de la façon suivante :

Activités	Quelques chiffres
Recrutements	2 procédures de recrutements (annonce, réponses et entretiens de recrutement)
Carrières	71 arrêtés - 26 contrats de travail et avenants - 15 fins de contrat (attestation Pôle Emploi, certificats de travail)
Retraite et invalidité	9 dossiers liés à la retraite (affiliation, reprise d'antériorité, pré-liquidations ou liquidations de pensions de retraite)
Paies	70 paies en moyenne par mois (842 paies)
Absentéisme	61 arrêts de travail (maladie, paternité, accident, maladie...)
Formation	47 sessions de stages de formation réalisées (inscription et suivi)
Surveillance médicale	42 visites médicales effectuées
Instances paritaires	5 comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Gestion de projet	Dématérialisation des demandes de congés par le biais d'un portail
Conseil et veille juridique	Actualiser la base de données et les actes réglementaires - Mettre en œuvre les nouvelles réglementations - Renseigner et conseiller les chefs de service et les agents sur la GRH
Assurances	Gérer les sinistres et adapter les 5 contrats d'assurance aux besoins de la CCPV

LE PÔLE INFORMATIQUE

L'activité en 2016

Les principales missions du pôle Informatique sont de gérer les parcs informatiques et téléphoniques de la CCPV, d'accompagner les utilisateurs internes et externes, de gérer le réseau et le système d'information de la collectivité, d'administrer les sites internet et extranet de la collectivité.

Dans le cadre de ces activités, voici une liste non exhaustive de ce qui a été mis en place durant l'année 2016 :

- Installation d'un vidéoprojecteur dans la salle de réunion commune.
- Gestion de la maintenance informatique de l'Office de tourisme du Pays de Valois.
- Reprise de la partie gestion informatique et téléphonique de la pépinière à Le Plessis-Belleville.
- Bascule de la solution de messagerie et des agendas électroniques.
- Début du renouvellement de l'infrastructure serveurs.

Les chiffres





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

© Emmanuel Georges

LE SCoT DU PAYS DE VALOIS EN RÉVISION

2016 : la 5^e année de mise en œuvre du SCoT, mais aussi celle de sa mise en révision

Une révision pour répondre aux évolutions législatives et juridiques (lois Grenelles notamment) mais aussi pour respecter l'obligation d'évaluation du document qui doit intervenir tous les 6 ans, l'objectif étant de réajuster, le cas échéant, le projet politique aux nouvelles réalités socio-économiques et environnementales du territoire.

Délibération du 18 juin 2015 : la CCPV décide de la mise en révision de son SCoT.

Une mission confiée au cabinet d'études E.A.U (Économie – Aménagement – Urbanisme).

Les rencontres autour du SCoT

Après le lancement de sa révision le 10 décembre 2015, le SCoT a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec les élus et les services de la CCPV

mais aussi de concertation avec les partenaires, les acteurs du territoire, ainsi qu'avec les habitants.

Un rythme bien soutenu car il est prévu d'approuver le nouveau SCoT Grenelle avant la fin 2017.

- **12 et 13 janvier 2016** : la CCPV organise 3 réunions de secteurs auxquelles sont invitées les 62 communes. L'objectif étant d'informer et de sensibiliser les élus du territoire à la démarche de révision du SCoT, tout en recueillant leur vision sur la trajectoire passée et les perspectives de développement futur du territoire.
- **10 février 2016** : un séminaire portant sur le diagnostic du territoire s'est déroulé en présence des élus et des personnes publiques associées.
- **25 et 26 avril 2016** : lors de la phase d'actualisation du Diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement, la question de l'identification des principaux enjeux s'est posée à la lumière des évolutions récentes constatées au sein de notre territoire. C'est dans ce cadre que la CCPV a organisé 3 ateliers de travail associant élus et personnes publiques associées.

Ces ateliers, répartis sur 2 jours, étaient articulés autour des thèmes suivants :

1. Développement économique, tourisme et attractivité du territoire.
 2. Habitat, culture, équipements, services et mobilité.
 3. Environnement et espaces agricoles.
- **11 mai 2016** : un comité de pilotage composé d'élus et des personnes publiques associées s'est réuni afin de retenir les grands éléments de synthèse du diagnostic territorial.
 - **28 juin 2016** : une réunion de travail, constituée d'élus, s'est déroulée sur les scénarii de développement du SCoT.
 - **14 septembre 2016** : un comité de concertation en présence d'élus et des personnes publiques associées a eu lieu afin d'exposer la présentation des scénarii stratégiques de développement.
 - **19 et 20 septembre 2016**, à Betz et à Crépy-en-Valois, ont eu lieu deux premières réunions publiques de concertation avec les habitants, consacrées aux enjeux issus du diagnostic ainsi qu'aux premiers axes du projet politique (PADD-projet d'aménagement et de développement durables). L'objectif étant d'échanger avec les

habitants sur la façon dont ils vivent le Valois au quotidien mais aussi sur les perspectives d'évolution du territoire dans les années à venir.

- **6 octobre 2016**, le comité de pilotage s'est à nouveau retrouvé pour travailler sur la construction du scénario de développement (poursuivre l'identification et la définition des principes et orientations stratégiques de développement à mettre en œuvre au sein du Valois les prochaines années).
- **17 octobre 2016** : le comité de pilotage s'est rassemblé pour évoquer la Trame Verte et Bleue dans le cadre de la révision du SCoT.
- **10 novembre 2016**, le PADD a été débattu en Conseil communautaire.
- **8 et 12 décembre 2016** : deux autres réunions publiques se sont tenues à Nanteuil-le-Haudouin et à Crépy-en-Valois au sujet du projet politique traduit dans le PADD.



Les documents présentés lors des réunions de travail, de concertation ou publiques sont consultables dans leur version numérique sur le site internet (www.cc-paysdevalois.fr) ainsi qu'au siège de la CCPV sous format papier.

OBJECTIF N°1

Dynamiser une économie singulière, pour conforter l'attractivité du territoire.

OBJECTIF N°2

Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne.

OBJECTIF N°3

Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.

OBJECTIF N°4

Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires.

UN PROJET POLITIQUE DANS LA CONTINUITÉ DU SCoT DE 2011

© CCPV, A. Pitet

LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUIVI DU SCoT

La commission aménagement de la CCPV (délibération du Conseil communautaire, le 6 mai 2008) a notamment le rôle de suivre la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres avec le SCoT. Elle rend donc régulièrement des avis sur les révisions des plans d'occupation des sols (POS) ainsi que sur l'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Elle aborde également tout autre sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire (projet d'échangeur RN2/RD 548, mise à 2x2 voies de la RN2, etc.).

En 2016, la commission aménagement s'est réunie à 4 reprises, avec à l'ordre du jour :

1^{er} avril 2016 :

Le bilan de la consommation foncière dans la révision du SCoT.

14 juin 2016 :

L'examen des PLU arrêtés des communes de Mareuil-sur-Ourcq et Chèvreville. Projet ClimAgri et PCAET.

4 juillet 2016 :

L'examen des PLU arrêtés des communes de Baron et La Villeneuve-sous-Thury.

L'examen de la modification simplifiée du PLU de Silly-le-Long.

L'examen de la modification n°1 du PLU de Gilocourt. Géoportail de l'urbanisme.

Octobre 2016 :

L'examen du SCoT du Syndicat Mixte Marne Ourcq. L'examen de la modification n°5 du PLU de Crépy-en-Valois.

Suivi et compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT

L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois marque une nouvelle ère dans le domaine de l'urbanisme et de la planification de notre territoire. À l'occasion de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme locaux, la Communauté de Communes, dans sa qualité de Personne Publique Associée (PPA) en charge du

SCoT, est appelée à formuler un avis sur la base des orientations inscrites au document d'urbanisme supra communal.

En 2016, la CCPV a accompagné 8 communes dans leur processus de révision/élaboration de leur POS/PLU et a rendu 4 avis : il s'agit des PLU arrêtés des communes de Baron, Chèvreville, La Villeneuve-sous-Thury et Mareuil-sur-Ourcq.



Pour mémoire : l'avis sur un document d'urbanisme local arrêté est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant sa transmission. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).

État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV en 2016 :

- 19 POS en révision pour transformation en PLU,
- 3 PLU en élaboration,
- 2 PLU en révision,
- 4 PLU approuvés en 2016 (Autheuil-en-Valois, Morierval, Nanteuil-le-Haudouin et Lagny-le-Sec).

État d'avancement des documents d'urbanisme des communes

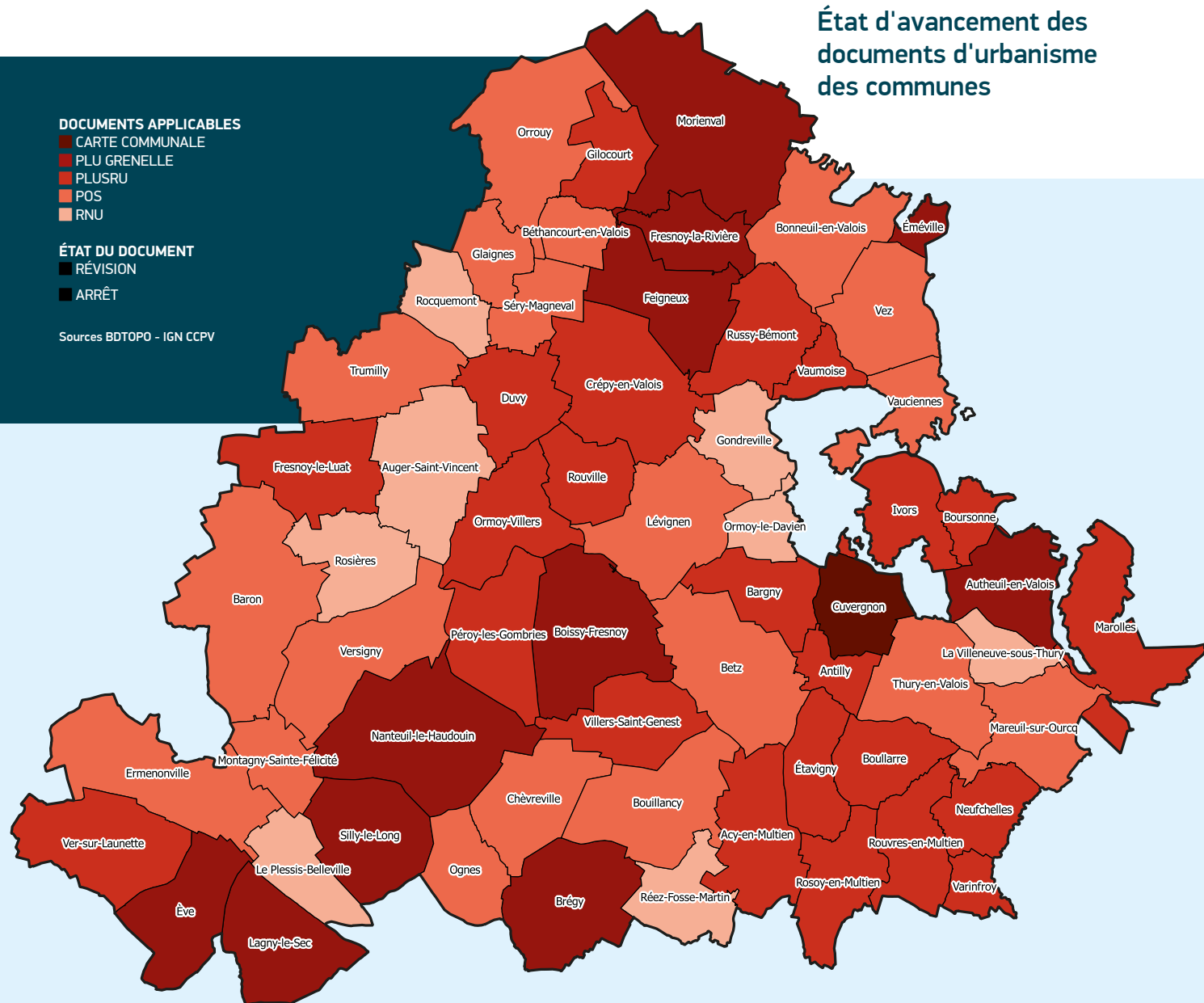
DOCUMENTS APPLICABLES

- CARTE COMMUNALE
- PLU GRENELLE
- PLUSRU
- POS
- RNU

ÉTAT DU DOCUMENT

- RÉVISION
- ARRÊT

Sources BDTOPO - IGN CCPV



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La réalisation du PCAET intervient dans un cadre règlementaire, politique et sociétal en forte évolution, reposant sur le respect de l'engagement de la France vis-à-vis des accords internationaux et européens.

La Loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, rend obligatoire, dans son article 75, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan climat (air) énergie territorial pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants et toutes les entreprises de plus de 500 salariés.

Compte tenu de sa taille démographique, la Communauté de Communes du Pays de Valois fait partie des collectivités pour lesquelles établir un bilan carbone et un PCAET est obligatoire. Dans ce contexte général de lutte contre le changement climatique, la CCPV, par délibération en date du 18 juin 2015, décide de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie à l'échelle de son territoire.

Le 9 juin 2016, un séminaire PCAET a été organisé en collaboration avec l'ADEME qui a permis de faire le point sur cette démarche et de recueillir le témoignage de l'agglomération de Saint-Omer qui porte depuis plusieurs années un PCET souvent qualifié comme « réussi ».

Le 10 octobre 2016, un comité de pilotage a été organisé dont l'objectif premier était la validation du cahier des charges du futur marché à procédure adaptée pour l'élaboration et l'animation du PCAET mais aussi l'occasion de mieux ancrer la démarche dans un contexte à la fois local (tour d'horizon des initiatives locales) et régional (le réseau d'échanges « Pôle Climat » Hauts-de-France), voire national (loi pour la transition énergétique et la croissance verte) et international (COP21).

En décembre 2016, la collectivité a donc procédé au lancement du marché « Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET).

PCAET et ClimAgri® :

Le 29 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé l'opportunité de mettre en œuvre à l'échelle du territoire une démarche ClimAgri dont le plan d'actions sera intégré au futur PCAET. Cette mission, co-financée avec la Région, sera réalisée par le bureau d'études PériG. ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle d'un territoire, diffusé par l'ADEME. La démarche s'intègre ainsi dans les PCAET dont elle peut constituer le volet agricole. L'outil permet d'estimer pour un territoire donné : les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et forestier, le stock de carbone lié aux sols agricoles et forestiers, ainsi qu'à la biomasse forestière, la production de matière première agricole et forestière, ainsi que le potentiel nourricier du territoire.



ClimAgri® dans le Valois

Composée de 72 % de terres agricoles et 23 % de « forêts et milieux semi-naturels », la CCPV représente une échelle pertinente pour effectuer une analyse fine des impacts de l'agriculture au regard de sa production et de ses spécificités, et élaborer un plan d'actions.

ClimAgri® apparaît comme un outil utile à intégrer au PCAET du fait que l'agriculture constitue le 3^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre (18 %), après la mobilité et le résidentiel.

LE PROGRAMME D' ACTIONS - AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ

► Volet patrimoine et service EXEMPLARITÉ DE LA CCPV



E-administration



Télétravail



Achat responsable



Éco-mobilité

► Volet territoire FÉDÉRER ET ANIMER LES INITIATIVES



Performance
énergétique des
bâtiments



Économie circulaire
Recyclage



Énergies
renouvelables

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La loi ALUR du 24 mars 2014 apporte des modifications en matière de compétences des EPCI dans le domaine de l'urbanisme, dont notamment l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

À cet effet, un transfert automatique de cette compétence de la sphère communale vers l'intercommunalité doit s'opérer à partir du 27 mars 2017, sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population délibèrent négativement dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le 29 novembre 2016, la CCPV a donc convié les conseillers communautaires à un séminaire explicatif, organisé en collaboration avec la DDT (SAT de Senlis) et un intervenant d'un territoire témoin qui a partagé son expérience d'élaboration de PLUi.

L'objectif de ce séminaire était de compléter l'information juridique avec un temps de témoignage et de partage permettant aux élus d'être prêts à se positionner sur la question du transfert de compétence.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU PAYS DE VALOIS : VERS UN WEBSIG COMPLET

En route depuis août 2013, le portail de l'Observatoire accueille un nombre d'utilisateurs de plus en plus important. Les services communaux et ceux de la CCPV ainsi que les élus communautaires l'utilisent dans la gestion quotidienne de leurs missions au service des habitants du Valois.

L'accès est restreint aux communes du Valois et aux délégués communautaires :

<http://observatoire.cc-paysdevalois.fr/>

- 1 compte personnalisé par commune.
- 1 compte nominatif pour les élus communautaires.

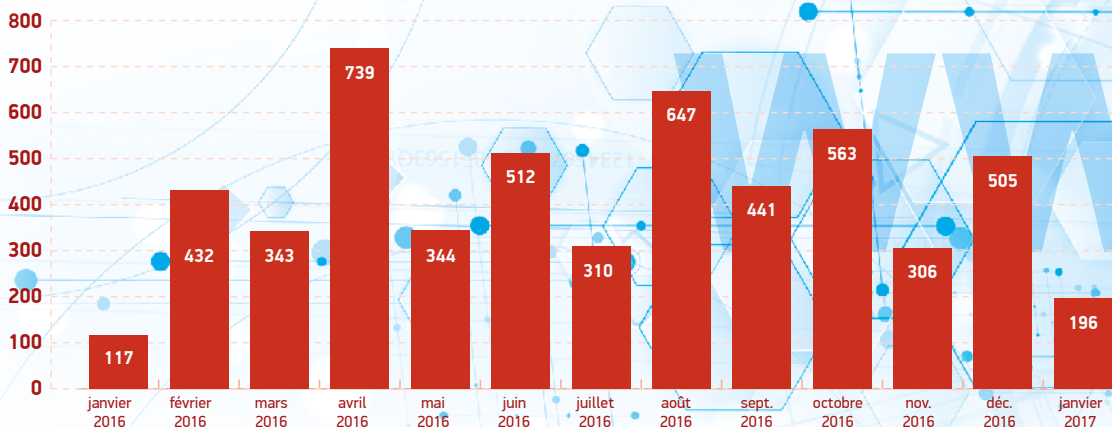
Exceptionnellement et pour une durée limitée, l'accès peut être accordé aux bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme de nos communes.

Pour rappel, le portail propose la consultation d'un ensemble de données statistiques et géographiques regroupées dans 3 volets : « Le territoire », « Le SCoT » et « La carte dynamique ».

Le SIG à la Communauté de Communes du Pays de Valois a débuté par la création de l'Observatoire territorial. Cet outil repose sur Dynmap, une solution informatique permettant de réaliser des applications cartographiques. Initialement, une seule carte dynamique était disponible sur l'observatoire, celle-ci permettant de consulter différentes données géographiques comme le cadastre, la photo aérienne du territoire, le SCAN25, etc.

En 2016, l'observatoire comptabilise 5 455 connexions soit une moyenne de 455 connexions par mois.

Nombre de connexions au portail de l'Observatoire



Pour aller vers un WebSIG complet, la CCPV met en place des applications cartographiques dédiées à l'usage de ces différents services.

Une cartothèque, encore à l'essai, permettra de centraliser tous les outils WebSIG déjà existants tels que l'Observatoire territorial, le logiciel de gestion et suivi des autorisations d'urbanisme, une multitude de documents ou de cartes téléchargeables, ainsi que d'autres applications à venir...

Plusieurs applications cartographiques ont déjà été créées et sont actuellement à l'essai dans les services.

Les documents d'urbanisme

L'Observatoire territorial permettait déjà, dans son volet « carte dynamique », la consultation des documents d'urbanisme numérisés ainsi que celle du cadastre. Afin d'améliorer les usages, une application dédiée a été créée. Elle est pour l'instant en phase de test au service ADS et sera par la suite

ouverte aux élus communautaires et aux autres services de la CCPV.

L'eau et l'assainissement

Cette application centralise les données géographiques concernant l'eau et l'assainissement. On y retrouve des données comme les points de captages d'eau potable, les périmètres de protection, la classification des communes en assainissement collectif ou individuel, etc. Ce sera sur cette application que sera intégré le réseau d'eau potable du territoire.

Le suivi des états des documents d'urbanisme

Cette application simple permet d'avoir un suivi des procédures liées aux documents d'urbanisme sur le territoire et de mettre à jour les données directement via l'interface.

NUMÉRISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Au 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme devront être mis en ligne sur le Géoportail National de l'Urbanisme (GPU) afin d'être rendus exécutoires et juridiquement opposables.

Durant l'année 2016, la CCPV a commencé le travail de numérisation des documents d'urbanisme en suivant les préconisations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Une trentaine de communes sur les 55 (hors RNU) ont été numérisées et sont dès à pré-

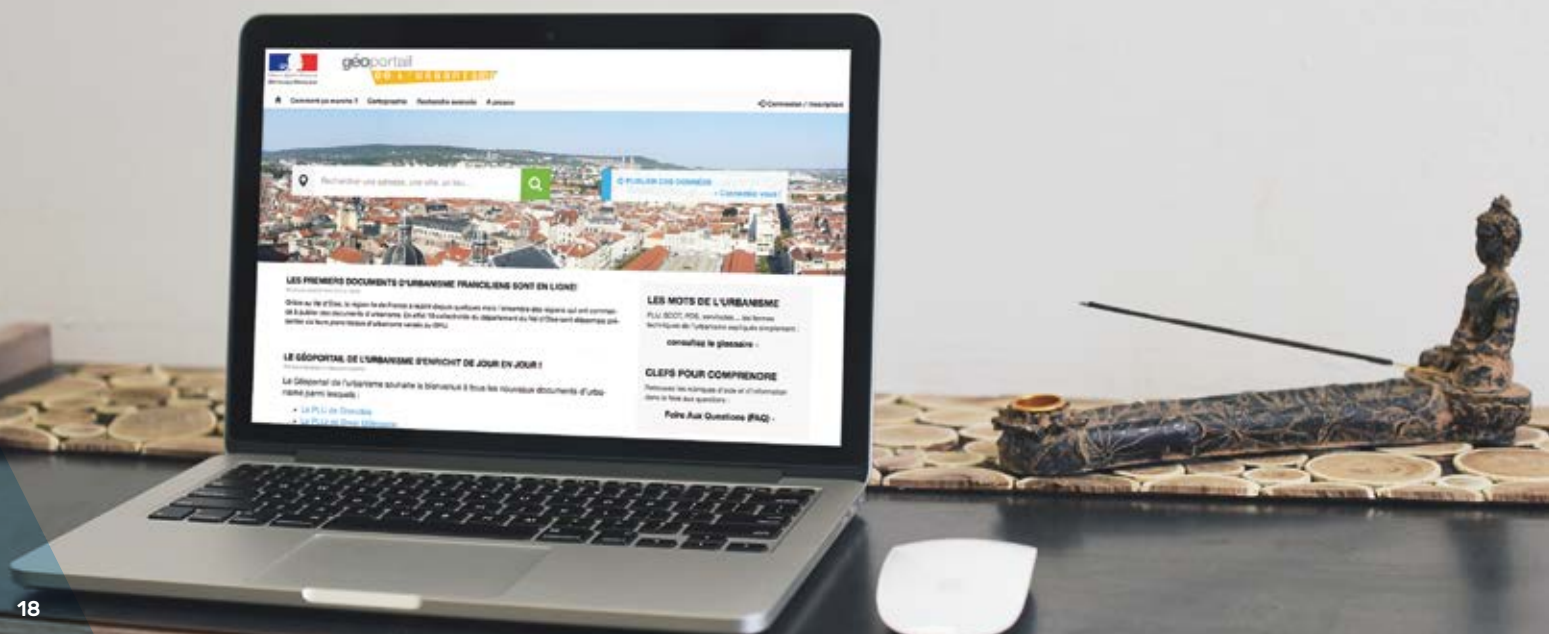
sent intégrables sur le GPU. Les communes restantes sont principalement des communes en révision de POS valant PLU ou en élaboration de PLU qui n'attendent qu'à être approuvés pour démarrer la numérisation.

Si le travail entrepris visait principalement à améliorer les outils nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme et à la connaissance du territoire, il permet également aux communes de disposer de leur document d'urbanisme au format dématérialisé et d'être prêtes pour 2020.



Pour plus d'informations sur le Géoportail National de l'Urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La CCPV assure la promotion du territoire, attire de nouvelles entreprises, aide à la création et au développement des entreprises locales.

LES ACTIVITÉS ENDOGÈNES

Le développement économique d'un territoire passe par l'endogène, c'est-à-dire le soutien au développement des entreprises locales. En effet, chaque entreprise déjà installée possède un potentiel de développement à soutenir. C'est pourquoi, le service Développement économique de la CCPV organise régulièrement des rencontres avec ses entreprises. Outre une meilleure connaissance du territoire, prendre en charge leurs besoins c'est : les fidéliser, apporter de la richesse au territoire et de nouveaux emplois. Par ailleurs, elles sont un atout de promotion pour en attirer de nouvelles.

En 2016, compte tenu des nombreux projets de développement exogènes à instruire en vue d'une implantation en 2018, le nombre d'entreprises visitées a baissé.

Exemples de développement endogènes :

Groupe Blondel – Carrefour (Crépy-en-Valois)

Activité : transport propre.

Projet : en partenariat avec la plateforme logistique Carrefour de Crépy-en-Valois, Air Liquide installe une station Biogaz sur le site du Groupe Blondel de Crépy-en-Valois pour les camions utilisés par la logistique de Carrefour.

Objet : accompagner la transition énergétique.

SYSTEME U (Nanteuil-le-Haudouin)

Activité : plateforme logistique.

Projet : extension du site sur une superficie de 6 150 m² afin d'accueillir de nouvelles activités.

Nombre d'emplois : environ 30 emplois supplémentaires estimés d'ici la fin 2018.



La société Système U, installée dans la ZAEI du Chemin de Paris à Nanteuil-le-Haudouin.

© CCPV, A. Pitet



En 2016, le service Développement économique a rencontré 12 entreprises déjà implantées. Sur ces 12 entreprises, 7 ont un projet de développement.

LES ACTIVITÉS EXOGÈNES

La prospection sous-traitée

Pour promouvoir de façon efficace le territoire, le service Développement économique a poursuivi les partenariats afin de répondre à un maximum de projets. En effet, les élus ont mis en avant leur volonté de diversifier les domaines d'activités pour que leurs habitants puissent travailler près de chez eux.

Le partenariat Regional Partner

Prospecter les entreprises, identifier les projets d'implantation et les orienter afin de favoriser leur concrétisation sur le territoire partenaire.

En 2016, le service Développement économique a répondu à 25 projets Regional Partner.

Les partenariats institutionnels

▶ En 2016, la Région Hauts-de-France a confié à un prestataire, GEOLINK, la recherche de projets nationaux susceptibles de s'implanter en Picardie. En fonction des demandes, elle redistribue les projets aux territoires concernés.

En 2016, le service Développement économique a répondu à 14 projets.

▶ Par ailleurs, la Région des Hauts-de-France est le correspondant de BUSINESS FRANCE dont les bureaux à l'étranger détectent les projets d'investissement en France. En 2016, la CCPV a répondu à 23 projets promus par cet organisme.

▶ Depuis 2014, le service Développement économique adhère à AGROSPHÈRES, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire qui a proposé 1 projet en 2016 au service Développement économique. Ce partenaire nous apporte également ses connaissances pour nous aider à accompagner nos entreprises de l'agroalimentaire.

La prospection en propre

Les salons

Le service Développement économique fait connaître son territoire en participant en tant qu'exposant à des salons professionnels :

- **Salon PARCOURS FRANCE** (11 octobre 2016)
- **SIMI : Salon de l'Immobilier d'entreprise** (30 novembre au 2 décembre 2016)
- La CCPV était également présente en tant que **visiteur sur des salons spécifiques**. Par exemple, lors de la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (22 au 25 mars 2016).

Développer le réseau des professionnels de l'immobilier d'entreprise

Les salons permettent de rencontrer les différents acteurs liés aux implantations.

Le service Développement économique rencontre les aménageurs et promoteurs en premier lieu. Par ailleurs, pour implanter, il convient d'avoir une connaissance affinée des locaux et terrains disponibles sur le territoire. Il est important de rencontrer les agents immobiliers d'entreprise et de pérenniser le travail entre le service Développement économique de la CCPV et les professionnels.

28 projets sont parvenus à la CCPV par ce biais.

Exemples d'implantation exogènes en 2016 :

▶ ACSH (Le Plessis-Belleville)

Activité : entreprise spécialisée dans l'installation de contrôles d'accès.

Nombre d'emplois : 2 emplois créés.

▶ FOX LOGISTICS (Le Plessis-Belleville)

Activité : société d'affrètement et d'organisation de transport.

Nombre d'emplois : 2 emplois créés.

► **CORIOLIS FLUIDES (Le Plessis-Belleville)**

Activité : entreprise spécialisée dans le conseil et l'ingénierie sur les solutions de vide industriel.

Nombre d'emplois : 1 emploi créé.

► **VERDENERGIE (Le Plessis-Belleville)**

Activité : cabinet spécialisé dans le conseil et l'accompagnement sur les questions de l'énergie et des performances énergétiques et environnementales des bâtiments.

Nombre d'emplois : 1 emploi créé.

► **ALBERT ASSAINISSEMENT (Crépy-en-Valois)**

Activité : vente de produits et de services d'assainissement aux particuliers et aux entreprises.

Nombre d'emplois : 2 emplois créés.

► **OREGON SCIENTIFIC (Le Plessis-Belleville)**

Activité : distribution de produits électroniques grand public.

2016 a été marquée par une très forte charge de travail pour l'étude de nouvelles implantations dont les activités démarreront en 2018. Ces implantations, pas encore inscrites au bilan d'activités, se traduisent par de nombreux dépôts de permis de construire à Nanteuil-le-Haudouin.

6 permis de construire en cours d'instruction représentent potentiellement plus de 200 000 m² de bâtiments. Le décompte des nombreux emplois à venir ne s'effectuera qu'en 2018.

Perspectives de développement

Le service Développement économique de la CCPV a pour but de développer l'ensemble du territoire de manière pérenne et cohérente tout en répondant à une très forte demande d'implantation sur le territoire. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les élus, il a poursuivi plusieurs études en 2016 :

- **Société d'aménagement de l'Oise :** nouvelle ZAEI à Nanteuil-le-Haudouin,
- **Société d'aménagement de l'Oise:** nouvelle ZAEI Le Plessis-Belleville/Silly-Le-Long,
- **HORWATH :** étude hôtelière.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Le pôle Création-reprise d'entreprise accueille, informe et accompagne gratuitement les porteurs de projet à tout stade d'avancement. Les rendez-vous sont personnalisés et confidentiels. Un accompagnement est proposé pour les différentes étapes du projet :

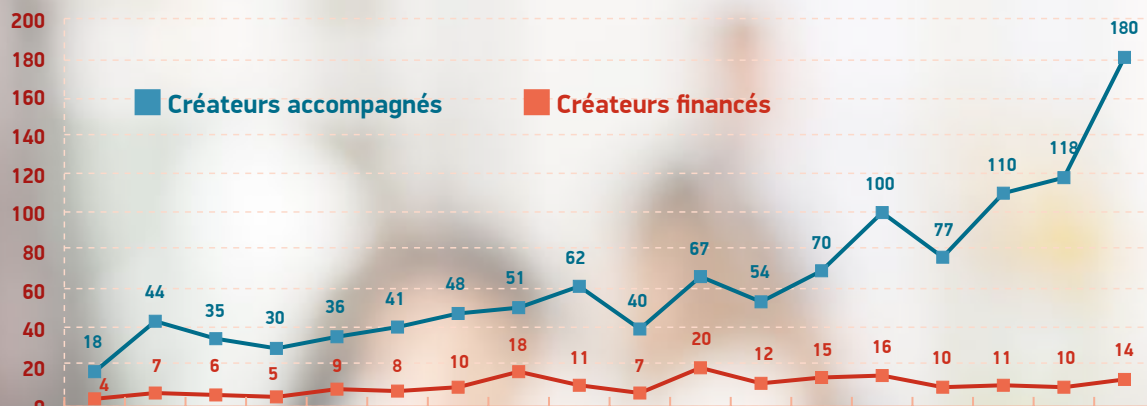
- aide à l'élaboration de l'étude de marché / business plan / dossier financier,
- informations sur les différentes aides disponibles (selon critères d'éligibilité),
- indication des modalités de création ou de reprise d'entreprise,
- mise en relation avec les partenaires.

C'est pour approfondir son travail auprès des entre-

preneurs que la CCPV a signé, dès sa naissance, un partenariat avec la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) Initiative Oise-Est. La subvention versée en 2016 par la CCPV est de 32 519,08 €.

Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise et même développement d'activité par des prêts à taux 0 sans garantie ni caution : prêt d'honneur PFIL et prêt NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise).

Activités du pôle Création-reprise d'entreprise



En 2016, 180 porteurs de projet ont été accompagnés. 14 projets (10 créations, 3 reprises et 1 développement d'entreprise) ont bénéficié de financement

à taux 0 (sans garantie ni caution) pour un montant global de 148 000 €. 16 emplois ont ainsi été créés ou pérennisés.

Des habitants du quartier Kennedy accompagnés par la CCPV

En 2016, c'est dans le cadre de la Politique de la Ville à Crépy-en-Valois que la CCPV a proposé un accompagnement aux Crépynois du quartier Kennedy qui avaient un projet de création ou de reprise d'entreprise.

En collaboration avec l'association BGE, une permanence a été organisée un lundi sur deux en matinée, au cœur du quartier Kennedy, à l'Espace Rameau. De la naissance d'une idée à l'aboutissement du projet, un suivi personnalisé et confidentiel a été proposé aux intéressés.

CONVENTION CCPV / PÔLE EMPLOI

La Communauté de Communes du Pays de Valois et l'agence Pôle Emploi de Crépy-en-Valois ont signé une convention de partenariat depuis janvier 2015.

L'objectif est de proposer aux demandeurs d'emploi, qui ont informé leur conseiller Pôle Emploi de leur souhait de créer ou de reprendre une entreprise, un accompagnement spécifique. Il a donc été convenu que le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV effectue des permanences régulières dans les locaux du Pôle Emploi de Crépy-en-Valois. Chaque permanence d'une demi-journée permet de recevoir, dans le cadre de rendez-vous personnalisés, quatre demandeurs d'emploi.

Le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV accompagne ainsi les demandeurs d'emploi porteurs de projet dans leurs différentes démarches : diagnostic du projet, élaboration du business plan et

du dossier financier et - si besoin de financement et sous réserve de critères d'éligibilité respectés - montage d'un dossier pour un ou deux prêts à taux zéro (le prêt d'honneur délivré par l'association partenaire Initiative Oise-Est ainsi que le prêt NACRE, étatique). Le premier rendez-vous a lieu au sein de l'agence de Pôle Emploi et, si nécessaire en fonction du type de projet et de l'état d'avancement, les suivants se déroulent à la CCPV. Après les rendez-vous, le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV fait un retour auprès de Pôle Emploi concernant les entretiens passés avec les demandeurs d'emploi et la viabilité éventuelle de leur projet.

Cette action permet une meilleure prise en charge du demandeur d'emploi de même qu'un meilleur suivi.

Étant donné la demande croissante, ces permanences - initialement prévues toutes les 2 semaines - sont maintenant devenues hebdomadaires.

HÉBERGER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES EN CRÉATION

L'Espace Valois Entreprendre (EVE), pépinière d'entreprises du Pays de Valois, créée en 2000, se trouve au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Jusqu'alors gérée par l'association AIDEFI (Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion), l'EVE est passé en 2016 en gestion directe par la CCPV. Cette structure met à disposition 13 bureaux équipés sur un plateau de 460 m².

Dédié aux entreprises en création et nouvellement créées, l'EVE a pour objectif d'aider ces nouvelles entreprises dans leur lancement et dans la pérennisation de leur activité. Pour cela, chaque entrepreneur dispose d'un bureau, d'outils techniques mais surtout d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.

L'EVE a bénéficié en 2016 de travaux de rénovation de ses locaux (encore en cours) pour améliorer le confort des entrepreneurs et inciter de nouveaux à s'installer.

En 2016, cinq entreprises ont bénéficié du soutien, d'un accueil et d'un suivi au sein de la pépinière :

Nom de l'entreprise	Activité
ACSH	Installation de contrôles d'accès
Fox Logistics	Affrètement et organisation de transport
Coriolis Fluides	Conseil et ingénierie en solutions de vide industriel
Verdenergie	Conseil et accompagnement sur les questions de performance énergétique et environnementales des bâtiments
Albert Assainissement	Vente de produits et de services d'assainissement aux particuliers et aux entreprises

Au 31 décembre 2016, 10 bureaux sur 13 étaient occupés soit un taux d'occupation de 77%.

LA FORMATION ET L'INSERTION EN LIEN AVEC LES BESOINS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES VOISINS

L'un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur ce territoire. La formation fait donc partie intégrante de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV. L'objectif est donc de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.

Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Oise (MLEJ)

La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi. Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire.
- Accès et retour à l'emploi.
- Développement de l'emploi et mise en lien avec les entrepreneurs.

En 2016, la MLEJ a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MLEJ.

Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MLEJ à Nanteuil-le-Haudouin et Betz offrent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MLEJ a initié, organisé ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MLEJ est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 82 360 € en 2016.

LE BÂTIMENT INDUSTRIEL LOCATIF

Inauguré en 2000, le bâtiment industriel locatif (BIL) est destiné aux jeunes PME artisanales. 7 cellules de 150 m² chacune sont ainsi proposées à la location. Cet espace locatif connaît un vif succès puisque 6 cellules sur 7 étaient occupées en 2016.

La location d'une cellule fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée avec la commune de Crépy-en-Valois pour un an, renouvelable. Chaque cellule est assortie de 6 places de parking numérotées.

Situé au sein de la zone industrielle de Crépy-en-Valois (rue Gustave Eiffel), le BIL s'intègre à l'environnement et se confond avec les entreprises locales. Proposer à ces PME un local adapté à leur début d'activité leur permet de pérenniser leur entreprise pour faciliter leur développement futur.



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les missions de la CCPV en matière de développement touristique sont principalement le soutien de l'Office de tourisme (siège à Crépy-en-Valois et bureau d'information touristique à Ermenonville), la définition de la politique touristique du territoire, la poursuite des projets de développement touristique tels que le projet phare à venir, la voie verte.

La commission tourisme et attractivité du territoire s'est réunie à deux reprises en 2016 en janvier et décembre.

RANDONNÉES EN VALOIS

Des membres de la Fédération française de randonnée pédestre ont réalisé un important travail de rafraîchissement des marques de balisage des sentiers :

- « Autour du château de Versigny »,
- « Le marais de Feigneux et de Pondron »,
- « De l'Automne à la Sainte-Marie »,
- « Le parcours nature à Lévignen »,
- « Le marais de Bourneville ».



VOIE VERTE

Deux réunions de la commission travaux se sont tenues sur le chantier de la voie verte en 2016.

Les phases :

Phase 1 : linéaire de Betz à Mareuil-sur-Ourcq achevé en quasi-totalité

Phase 2 : linéaire de Macquelines en direction du Bois du Roi (défrichement)

Travaux réalisés en 2016 :

- Travaux sur ouvrages d'art (réalisation de l'étalement, réalisation de longrines, clavetage, ballast, traverse, pose de platelage bois, pose de garde-corps, pose de tabliers).
- Réalisation d'un enrobé de 3 mètres de large.
- Réalisation de la piste cavalière et engazonnement.
- Réalisation de SAS de plantations au niveau des traversées.
- Réalisation de dalles béton pour le passage d'engins agricoles.

Pour rappel, les travaux d'aménagement font l'objet de participations importantes de la part :

- du Conseil régional des Hauts-de-France,
- du Conseil départemental de l'Oise,
- des fonds européens au titre du FEADER sont également sollicités.



Aménagement sur la voie verte

© CCPV - M. Cartigny



Voie verte à Étavigny

© CCPV - M. Cartigny

SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER

L'étude relative aux besoins en hôtellerie sur le territoire de la Communauté de Communes est terminée. Celle-ci a permis de :

- Détecter un potentiel hôtelier pour le territoire estimé à 150 chambres.

- D'identifier deux pistes d'opportunités foncières :
 - dans le secteur de Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville (projet d'un hôtel de petite chaîne),
 - à Crépy-en-Valois (projet d'un hôtel franchisé Grand Groupe).

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE VALOIS

Bureau d'accueil, site internet, téléphone et même réseaux sociaux... L'Office de tourisme a renseigné, grâce à ses différents points de contacts, près de 17800 personnes en 2016.

L'Office de tourisme du Pays de Valois promeut et valorise les atouts du territoire. Il valorise l'offre touristique en assurant sa promotion à travers notamment le lancement de campagnes de communication et l'organisation de manifestations.

Parmi les actions phare de l'année 2016 :

- Développement de la communication web 2.0 avec l'animation des pages Facebook (Office de tourisme du Pays de Valois et Bulle du parc de Géresme), création d'un compte Instagram (@ot_pays_de_valois) et Pinterest (Valois Tourisme), la création de jeux concours et achats de publicités, la mise à jour de l'application mobile « Sortir en Valois » en collaboration avec le service Culturel.
- Réédition du guide touristique, des *flâneries Crépy-en-Valois et Ermenonville*, de la brochure d'appel *Vallée de l'Automne*.
- Participation aux salons « Floralys du Valois » ainsi qu'aux « Forum des associations » de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville.
- Création de visites guidées du centre historique de Crépy-en-Valois pour particuliers, de mai à octobre, en fonction d'un calendrier établi.
- Développement de la boutique à Crépy-en-Valois et Ermenonville : achats de nouveaux produits dont produits de bouche locaux (miel, jus, confiture, bière) et location de vélos à Ermenonville.



L'année 2016 a également été marquée par le soutien à l'organisation des manifestations culturelles phares du territoire avec Les Journées européennes du patrimoine, et le festival des « 35 clochers en Vallée de l'Automne » sur le thème « Sacrées couleurs! », les 1^{er} et 2 octobre en partenariat avec les Musivales pour la soirée « Haute en couleurs » à Morienvall.

L'Office de tourisme coordonne également les différents acteurs locaux du tourisme. Le premier rassemblement des prestataires a d'ailleurs eu lieu le 14 juin 2016 à la Mer de Sable. Un événement ayant reçu un franc succès avec 63 prestataires présents, dont l'objectif était la création d'un réseau de partenaires. Toujours dans l'objectif de développer l'offre touristique du territoire, l'Office de tourisme accueille et conseille les porteurs de projets du Pays de Valois – privés, associations, communes – dans le cadre de divers projets, notamment la création de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme, l'organisation de manifestations, la communication et la promotion d'événements.



ENVIRONNEMENT

© Pierre Antoine

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2016, chaque habitant a trié en moyenne 148 kg de déchets valorisables ce qui représente 37 % du poids de la poubelle ménagère.

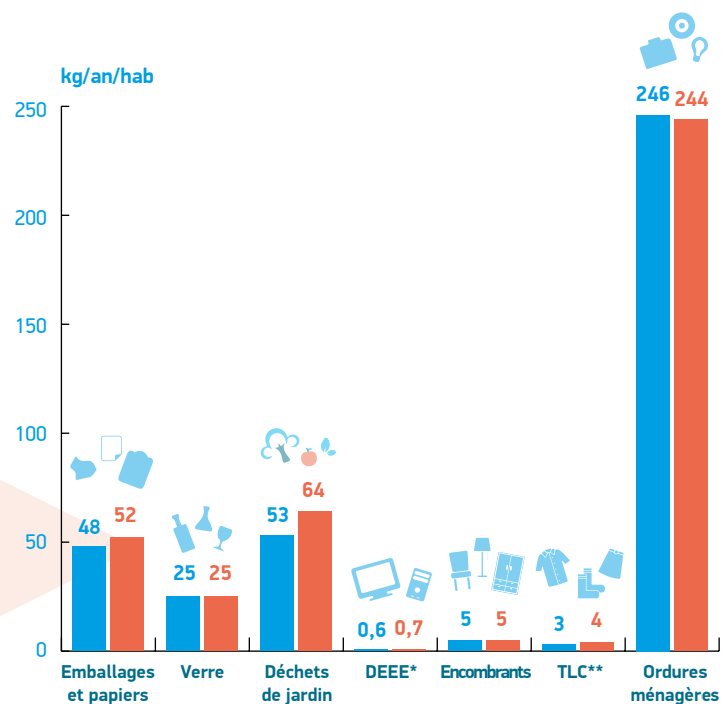
Toujours plus de tri !

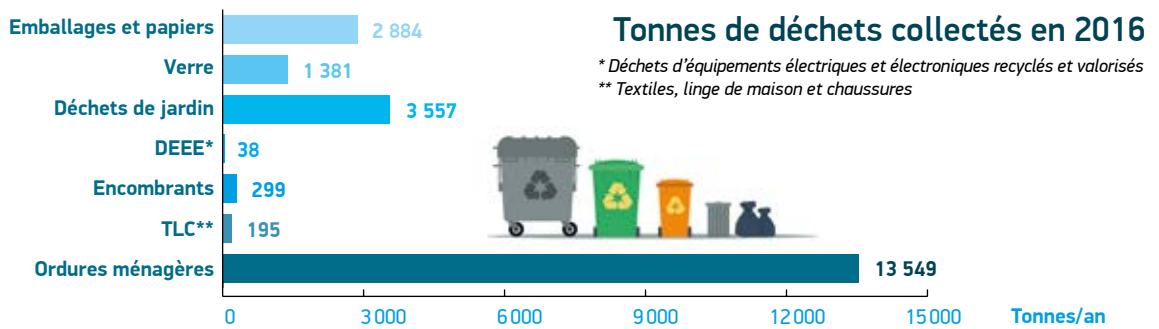
En 2016, grâce à la simplification du geste du tri et aux efforts des usagers, les tonnages collectés d'emballages et papiers ont progressé de 10 %. L'installation de nouvelles bornes à textiles dans les communes a permis d'augmenter les quantités de vêtements, linge de maison, petite maroquinerie et chaussures. Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables d'une année à une autre.

Quantité de déchets collectés par habitant en 2015 et 2016



* Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés
 ** Textiles, linge de maison et chaussures





Une organisation renforcée de la valorisation des déchets

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en charge du transfert et du traitement des déchets de l'est de l'Oise a fusionné en décembre 2016 avec le Syndicat mixte Oise Verte Environnement situé à l'ouest formant ainsi une nouvelle entité appelée Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Grâce cette fusion, les installations de tri et de valorisation énergétique seront adaptées afin de recevoir les déchets d'une grande partie des habitants de l'Oise. La capacité du centre de tri est multipliée par 2 et il sera opérationnel fin 2018. Un quai de transfert sera aménagé à Villers-Saint-Sépulcre près de Beauvais pour acheminer par voie ferroviaire les déchets de l'ouest du département. Le réseau des déchetteries actuellement au nombre de 25 va intégrer 16 déchetteries supplémentaires déjà implantées dans le secteur ouest.

Un service efficace, peu de réclamations

Le pôle Environnement-Déchets a reçu en moyenne 7 appels téléphoniques par jour des usagers. Sur ces appels, 5 portent sur une demande de renseignements (jours de collecte, prises de rendez-vous pour les encombrants, informations sur les déchetteries, questions diverses sur les modalités de ramassage,...) et 2 concernent l'exécution du service (oublis de collecte ponctuels ou récurrents, dégradations de récipients, stationnements et travaux gênant la desserte,...).

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'attache à offrir un service de proximité :

- écoute et gestion des réclamations des usagers ;
- contrôle de l'exécution des collectes ;
- suivi de la qualité du tri des déchets ;
- promotion et soutien d'opérations de prévention et tri des déchets (compostage des restes alimentaires dans une cantine scolaire, compostage en pied d'immeuble, sensibilisation au tri dans des résidences pour personnes âgées,...) ;
- soutien aux animations initiées par les écoles et communes ;
- participation à des animations locales grand public (« Nettoyages de printemps », « Floralys du Valois ») ;
- diffusion régulières d'informations dans le Bonjour Valois.

Les élus membres de la commission Environnement-Déchets se sont réunis 5 fois dans l'année pour suivre le fonctionnement du service et étudier les possibilités d'optimisation. L'objectif essentiel est d'offrir des collectes de qualité adaptées aux besoins de la population à un coût limité.

Un travail d'étude et de réflexion a été mené tout au long de l'année sur un projet de modernisation des ramassages et d'optimisation du transfert ferroviaire des déchets jusqu'aux installations de tri et de valorisation (camions mécanisés avec caissons déposables sur les wagons). La décision interviendra en 2017 pour une possible mise en place au printemps 2018.

Les coûts de collecte, transfert et de traitement

Pour 100 euros dépensés pour la gestion des déchets



pour les déchetteries, le transport et le tri des emballages et papiers et encombrants en centre de tri et le compostage des déchets de jardin.



pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères.



pour la collecte des déchets triés (emballages et papiers, déchets de jardin, verre, encombrants).



pour la collecte des ordures ménagères.

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2016 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

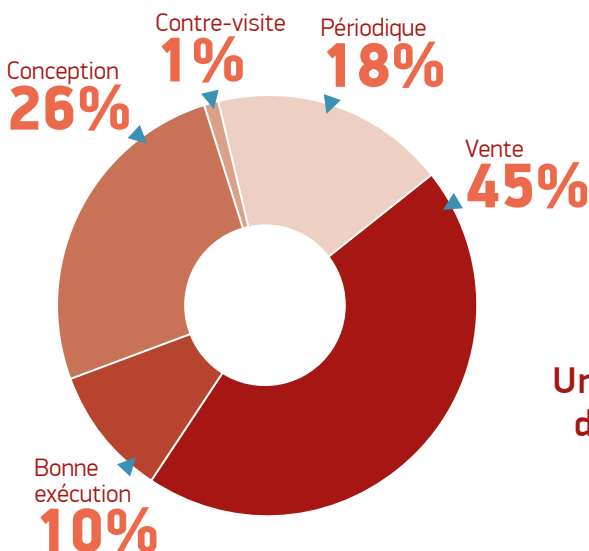
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Les compétences « contrôle » et « réhabilitation » des installations d'assainissement sont des compétences qui découlent du code général des collectivités territoriales (article L2224-8) : « Les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. ». « Elles peuvent assurer [...] les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif... ».

C'est dans cette démarche que le SPANC du Pays de Valois a été créé en 2005, pour effectuer les contrôles diagnostics obligatoires. Puis en 2013, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité étendre les missions du SPANC aux travaux de réhabilitation. Cette dernière compétence a pour but de proposer un service de réhabilitation aux usagers tout en bénéficiant des aides financières de financeurs, pour les communes identifiées prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les contrôles effectués en régie

Au 1^{er} janvier 2016, la CCPV a recruté un technicien à plein temps afin de reprendre l'ensemble des missions de contrôle du SPANC en régie. Une nouvelle organisation au sein du service a été effectuée afin de répondre aux attentes des usagers. Dorénavant, toutes les prises de rendez-vous sont gérées par le service ainsi que la facturation des redevances. L'année 2016 a fait l'objet d'une première campagne de contrôle périodique qui a débuté sur les communes de Bouillancy, Rézé Fosse Martin, Chèvreville, Oignes et Neufchelles. Seules les installations présentant un risque environnemental ou sanitaire ont été contrôlées, dans un premier temps. La suite de la campagne de contrôle continuera sur d'autres communes du Pays de Valois durant l'année 2017. Les périodicités de contrôles des installations varient de 3 à 10 ans selon l'état de fonctionnement du dispositif. Il a été réalisé 290 contrôles SPANC sur l'année 2016, répartis de la manière suivante :



Nombre de contrôles réalisés en 2016	
Bonne exécution	29
Conception	75
Contre-visite	2
Périodique	52
Vente	132
TOTAL	290

Aussi, afin de faciliter l'accès aux projets de réhabilitation des assainissements non collectifs, la CCPV propose depuis le 1^{er} décembre 2016, un service d'aide aux usagers en matière d'études de définition de filière, pour les installations neuves ou à réhabiliter. Le but est de proposer aux habitants, qui le souhaitent, un service d'études groupées, en matière de coût et de technicité, qui correspond aux exigences de la Communauté de Communes. Pour cela, la collectivité a conclu un marché public à bons de commande pour la réalisation d'études de sol avec l'entreprise AC2S, pour une durée de 2 ans.

Réhabilitation

Depuis 2013, la CCPV a pris la compétence « réhabilitation » dans le cadre du SPANC. Cette compétence permet de faire bénéficier aux usagers des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental (sous certaines conditions) pour la mise aux normes des assainissements individuels. Au cours de l'année 2016, seules les communes de Mareuil-sur-Ourcq et Trumilly sont entrées dans cette démarche de mise aux normes des assainissements sur leur territoire avec l'aide de la CCPV.

Les travaux sur la commune de Mareuil-sur-Ourcq, qui ont débuté au printemps 2016, ont fait l'objet de suivi par la CCPV et le maître d'œuvre de l'opération, en passant par les différentes réunions nécessaires pour la réalisation de cette campagne (piquages, réunions de chantier, réception, contrôles du SPANC,...). Sur l'année 2016, 9 chantiers de réhabilitation ont été réalisés dans le cadre de cette opération.



Un bilan technique et financier du SPANC, pour l'exercice 2016, figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC.

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Durant l'année 2016, les élus de la commission Eau et Assainissement se sont réunis à quatre reprises afin de débattre et émettre un avis sur les différents sujets qui incombent au service, notamment sur les futures compétences (GEMAPI, eau potable, assainissement collectif) mais également un avis sur la sélection des offres dans le cadre des différents marchés et surtout les budgets des services Eau / Assainissement et SPANC.

GEMAPI

Afin d'anticiper la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018, la CCPV a souhaité entreprendre le diagnostic de l'ensemble des rivières sur son territoire qui ne sont pas dans un périmètre de SAGE.

Aussi, dans un objectif commun d'économie et d'homogénéité sur le territoire du Pays de Valois, la CCPV a lancé en avril 2016, une consultation pour la réalisation d'une étude globale de définition d'un programme pluriannuel d'entretien des rivières se situant dans le bassin de l'Ourcq, à savoir la Grivette et la Gergogne.

L'étude, qui s'est terminée au printemps 2017, permet de réaliser un état des lieux, de fixer des objectifs de gestion et d'élaborer un programme de restauration et de gestion. Cet outil sert de socle pour la gestion future des affluents de l'Ourcq dans le cadre de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Sur les bassins versants de l'Automne et de la Nonette, les syndicats de rivières (SAGEBA et SISN) ont lancé une étude de gouvernance afin de réaliser un diagnostic et de proposer des scénarii organisationnels.

Réflexion sur les nouvelles compétences eau et assainissement à horizon 2020

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRé), impose aux collectivités de transférer à l'Établissement Public de Coopéra-

tion Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre les compétences Eau et Assainissement le 1^{er} janvier 2020. C'est dans ce contexte que la CCPV a souhaité aider les communes ayant des problèmes de qualité d'eau potable récurrents et de sécurisation, en proposant de réaliser la partie étude de maîtrise d'œuvre (phase projet) qui permettrait de concrétiser les conclusions du Schéma directeur d'alimentation en eau potable approuvé en 2010.

Les communes ayant répondu à cet appel sont celles situées dans le bassin versant de la Gergogne, à savoir : Bouillancy, Rézé Fosse Martin, Acy-en-Multien, Rosoy-en-Multien, Rouvres-en-Multien, Mareuil-sur-Ourcq et les syndicats d'eau de Boullarre / Étavigny et Neufchelles / Varinfroy.

Le projet sur cette partie consiste en la création d'un nouveau forage d'eau potable avec un double réservoir ainsi que la réalisation des conduites d'alimentation et d'interconnexion des communes du secteur. Cette étude devrait se finaliser sur l'année 2017 et aboutir à un projet de rédaction d'un dossier de consultation des entreprises afin de lancer les travaux d'eau potable par les collectivités.

En matière d'eau potable, d'autres secteurs ont lancé leur propre démarche d'études et ont associé la CCPV sur les projets, notamment avec le syndicat de Betz / Villers-Saint-Genest sur la problématique de quantité limitée. Aussi, une réflexion sur la sécurisation et l'alimentation en eau du secteur de Feigneux / Russy-Bémont / Vez / Vaumoise / Vauciennes est en cours afin d'apporter des solutions à court terme.

Par ailleurs, la collecte des données en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales urbaines est menée en parallèle, par la CCPV, afin de disposer au plus tôt des informations pour réaliser début 2017 une étude de transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Zonage d'assainissement

La CCPV a été associée dans le cadre de révision de zonage d'assainissement notamment pour les communes de Crépy-en-Valois, Antilly et Étavigny. Une assistance plus particulière a été menée pour les plus petites communes afin de les aider dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres.



SERVICES À LA POPULATION

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les gymnases

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, les gymnases Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin.

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des 2 661 collégiens du Valois dans le cadre de l'EPS. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions. Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010. Ce document constitue la référence en termes de conduite à tenir par tous les utilisateurs. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des quatre salles. Il peut y être consulté ou transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelée et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

Parmi les aménagements conséquents, deux gymnases ont bénéficié d'équipements nouveaux :

- Sur le site de Nanteuil-le-Haudouin, un nouveau sol sportif a été posé sur l'aire principale. Il s'agit d'un sol en résine coulée permettant un confort de pratique lié à des qualités supérieures de rebondissement.
- À Betz, le gymnase a bénéficié lui aussi d'un nouvel équipement : il s'agit de l'installation d'une chaudière qui permet un réglage plus précis de la température ambiante de l'aire principale, ainsi qu'une diminution de gaz à effets de serre.

Le Centre aquatique du Valois



Ouvert en avril 2010, le Centre aquatique du Valois a poursuivi en 2016 sa mission répondant à un véritable besoin, tant sur sa dimension de loisir ludique que sportive, mais aussi éducative et pédagogique.

Pour rappel, les missions de service public sont les suivantes :

- l'accueil de la natation scolaire et périscolaire,
- l'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre,
- l'accueil des 4 associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite Sportive),
- la natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique),
- l'accueil des CLSH et des comités d'entreprise.

Il est à noter que les séances d'apprentissage du « Savoir Nager » répondent aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation nationale, constituant ainsi un véritable défi de mission de service public. À l'instar des résultats de chaque année depuis l'ouverture, ceux-ci sont particulièrement satisfaisants, puisque le taux de réussite aux épreuves est félicité par l'Inspection départementale de l'Éducation nationale.

La fréquentation du Centre aquatique varie depuis son ouverture : l'année 2012 présente le volume le plus élevé, avec plus de 228 000 entrées. Certaines journées de cette année 2012 ont connu des fréquentations correspondant aux capacités maximales d'accueil du site. Le comparatif des entrées s'établit en moyenne mensuelle, selon les constats suivants :



La fréquentation de l'année 2016, à hauteur de 209 287 entrées, montre une légère baisse de la fréquentation. Plusieurs points particuliers peuvent justifier ce constat. D'une part, 2016 fût une année avec des conditions climatiques particulièrement maussades. D'autre part, l'espace sauna a été fermé pendant plusieurs semaines pour réaliser le nouveau hammam carrelé. En revanche, le nombre d'abonnements vendus confirme la fidélisation de la clientèle à cet équipement. Il est à noter que ce type de fidélisation participe fortement à la régularité de fréquentation des abonnés.

D'un point de vue technique, le technicien permanent au sein de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'une gestion performante mise en place grâce à la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) permet une meilleure réactivité face aux difficultés :

- favoriser l'accès à la formation spécifique,
- assurer un meilleur suivi de la maintenance préventive et curative,
- créer une base de données sur les différentes interventions,
- suivre la gestion de la maintenance.

Le premier contrat d'affermage de délégation de service public signé en 2010 a pris fin en 2016, puisque le 1^{er} mars, la société Vert Marine s'est vue reconduite dans ses missions de gestion du centre aquatique jusqu'au 28 février 2022.

LE SECOURS INCENDIE

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de Première Intervention (CPI) basé à Brégy.

Pour l'année 2016, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 784 682 € (dont 1 782 301 € pour le SDIS). Cela

représente une diminution de 0,1 % par rapport à l'année précédente. Pour 2016, le SDIS représente 9,5 % des dépenses totales du compte administratif (restes à réaliser compris).

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

L'attribution des subventions en faveur des associations est étudiée selon les modalités suivantes :

- être constitué en association,
- présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié,
- présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, il est à noter que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 19 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2016.

Liste des associations subventionnées au titre de l'année 2016

Amis du Musée de l'archerie et du Valois	3 500 €
Bec à Foin	2 000 €
Bols d'Air	500 €
Centre culturel mjc de Crépy-en-Valois	11 000 €
Centre social de Crépy-en-Valois	12 750 €
Centre social rural de Betz	12 750 €
Centre social rural de Nanteuil-le-Haudouin	12 750 €
Compagnie de la Fortune	2 000 €
Foyer rural du Valois	1 000 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	1 779 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 656 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 805 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 768 €
Jazz le Plessis-Belleville	1 500 €
MJC Feigneux - Maison pour tous	3 000 €
Parents d'élèves Petits Bois - Vaumoise	500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Roches et Carrières	3 000 €
Usine à danses	23 500 €

Le formulaire de demande de subvention est à télécharger sur le site www.cc-paysdevalois.fr, onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».



ANIMATION CULTURELLE

L'action du service Culturel de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est diversifiée au cours de l'année 2016.

Les principaux piliers de son activité sont :

- l'enseignement artistique et culturel (EAC),
- la diffusion de spectacles vivants, avec la saison de spectacles « Musivales »,
- les relations avec les associations culturelles,
- la mutualisation de la coordination culturelle avec Crépy-en-Valois.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL, INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Action créée dès l'origine de la Communauté de Communes, les interventions musicales bénéficient à 70 classes réparties sur 16 communes, soit plus de 2 000 enfants, pour l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit d'une présence hebdomadaire de 45 minutes sur le temps scolaire pour un projet validé par l'Inspection académique et construit entre l'enseignant et le musicien-intervenant. Ces projets musicaux doivent pouvoir interagir avec les autres apprentissages scolaires.

Les communes concernées : Antilly, Authueil-en-Valois, Betz, Bonneuil-en-Valois, Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Émeville, Ève, Ivors, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Lévigien, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin, Rouvres, Séry-Magneval, Trumilly et Vaumoise.

Au total, les interventions scolaires et extra-scolaires des musiciens-intervenants représentent **84 heures hebdomadaires.**

Pour qu'une classe bénéficie d'un musicien-intervenant, l'enseignant doit en faire la demande auprès de l'Inspection académique de circonscription (courant mai). Le projet est construit par l'enseignant et le musicien-intervenant, il doit être conforme aux programmes scolaires. Le service Culturel de la CCPV est à la disposition des mairies pour présenter cette proposition aux conseils d'école.

Cuivres à l'école

L'action Cuivres à l'école concerne cette année scolaire 4 classes :

- CM1 du RPI de Bonneuil-en-Valois / Émeville,
- CM1 du RPC de Lévigney,
- CM2 de l'école de Le Plessis-Belleville (2 classes).

Les cors, trombones et trompettes sont prêtés pour l'année scolaire aux élèves et le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental (pupitre) puis travail en orchestre réunissant l'ensemble de la classe. Cette expérience est à rapprocher de celle d'or-

chestre à l'école de plus en plus répandue en France et en Europe.

Et à chaque fin d'année scolaire, une « master-class » regroupe les classes correspondantes, avec la participation d'un groupe de musiciens professionnels : les élèves présentent leur travail et jouent avec les musiciens lors d'un concert concluant cette journée. Il est à noter que cette journée a fait l'objet d'un mécénat de la part de la fondation Bouygues, via l'association nationale Orchestres à l'école.

Interventions lors des NAP

Concernant les NAP (nouvelles activités périscolaires), le service Culturel a été sollicité par plusieurs communes (RPI de Bonneuil-en-Valois - Émeville, RPI de Neufchelles - Rouvres-en-Multien - Boullarre - Étavigny - Varinfroy et Marolles) pour une activité autour de la musique (soit 5 heures hebdomadaires). Conformément à la délibération n°2016/45, ce service est facturé aux RPI concernées.

Les musiciens-intervenants sont également présents dans le cadre extra-scolaire, notamment pour la petite enfance : crèche, halte-jeux et RAM de Crépy-en-Valois, RAM de Le Plessis-Belleville (4 heures hebdomadaires).

SPECTACLE VIVANT, LES MUSIVALES

Douze spectacles ont été programmés en 2016 pour 2 889 spectateurs. Il s'agit du plus grand nombre de spectateurs depuis la création des Musivales en 2003.

Parmi ces 12 spectacles, dans la continuité du co-marquage d'événements institué en 2015, une soirée festive a été organisée dans le cadre du festival des 35 clochers en Vallée de l'Automne, organisé par l'Office de tourisme du Pays de Valois, dont le thème pour l'édition 2016 était « Sacrées couleurs ! ».

Cette « soirée haute en couleurs » a réuni 1 000 personnes à Morienvall. Un marché, du théâtre (avec la compagnie de la Fortune - théâtre en soi), de la musique (avec le jazz-band du Valois). Le point d'orgue de cette soirée a été la projection d'un vidéo-mapping sur la façade de l'abbatiale (film spécialement créé aux dimensions de l'abbatiale) qui, entre autres, racontait la tradition d'archerie du Valois. Cette soirée a fait l'objet de mécénat de la part d'entreprises locales, qui sera développé en 2016.

Les 11 spectacles payants ont donc réuni 1 889 spectateurs, soit une fréquentation moyenne générale de 171 spectateurs (+35 % par rapport à 2015). 5 concerts de musique, 5 de chansons et 1 d'humour ont ainsi été programmés.

Au printemps 2016, la billetterie des Musivales a été déployée sur Internet. Les spectateurs peuvent donc acheter leurs places de spectacle sans se déplacer.

Ce nouveau moyen a été utilisé par 319 spectateurs en 2016 (soit 17 % des spectateurs des Musivales).

Le tarif groupe (à partir de 4 personnes) pour encourager le co-voiturage (« une voiture par commune ») a été utilisé par 107 spectateurs en 2016 (soit 5,6 % des spectateurs des Musivales).

La gratuité pour les moins de 10 ans a été utilisée par 200 spectateurs en 2016 (soit 11 % des spectateurs des Musivales).

Il est à noter que la nouvelle tarification des spectacles mise en place en septembre (augmentation et différenciation selon le spectacle) n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation. À titre d'exemple, le tarif découverte a rendu plus accessible le concert jazz, doublant le nombre de spectateurs.



LIEN AVEC LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

L'accompagnement par le service Culturel des associations culturelles ne se limite pas à l'attribution de subventions. Avant tout, une mise en cohérence est recherchée, un accompagnement est proposé. Le but étant de répondre à un des enjeux identifiés lors de l'étude Culture / Projet de territoire : concertation et de structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative avec les acteurs culturels locaux.

À titre d'exemple, le service Culturel et le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois se coordonnent depuis 2014 pour ne pas proposer de spectacle les mêmes soirs. Et cette coordination s'est renforcée en 2015 avec une mise à disposition de matériel (donnant lieu à location) de la mjc à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

De plus, pour développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et renforcer leur attractivité, le service Culturel, en partenariat avec l'Office de tou-

risme du Pays de Valois, a créé SORTIR EN VALOIS. Il s'agit d'un guide culturel reprenant l'ensemble des manifestations et idées de sorties sur le Pays de Valois. Et par esprit de modernité, réactivité et économie, SORTIR EN VALOIS est également digital avec un site Internet et une application pour smartphones à télécharger. 1 300 personnes l'utilisent.

Parmi les associations accompagnées par la CCPV, retenons le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois pour les spectacles en direction du public scolaire (2 113 spectateurs sur 17 représentations en 2016), l'Usine à Danses (présente sur Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec et Mareuil-sur-Ourcq avec 500 élèves), la compagnie théâtrale de la Fortune - théâtre en soi, les Amis du Musée de l'Archerie et du Valois et l'École de musique du Valois (236 élèves sur Betz, Ermenonville, Lagny-le-Sec et Nanteuil-le-Haudouin).

LA MUTUALISATION DE LA COORDINATION CULTURELLE AVEC CRÉPY-EN-VALOIS

Quatre axes de développement avaient préalablement été retenus par les élus de la CCPV et de la ville de Crépy-en-Valois en charge de la culture : l'enseignement artistique, le spectacle vivant, le patrimoine / tourisme et la lecture publique. Ils ont été inclus dans le schéma de mutualisation.

Concrètement, les missions ont été les suivantes :

- coordination générale du Festival DES LIVRES @ VOUS (20 au 27 avril) : animation des réunions de préparation, des 3 commissions thématiques, de la communication (pour cette édition, 10 classes du Valois, en plus de celles de Crépy-en-Valois, ont participé à l'exposition et à l'animation du Festival),
- coordination des Journées européennes du Patrimoine (17 et 18 septembre) : réunions de préparation, programme, communication, liens avec les partenaires et les services techniques,...
- liaison avec l'Office de tourisme du Pays de Valois à l'occasion du festival des 35 clochers en vallée de l'Automne (1^{er} et 2 octobre),
- liaison avec l'association du Printemps des lavoirs et suivi de la manifestation dans le parc de Géresme organisé par l'association Bols d'air (15 mai),
- organisation du spectacle « sacre du printemps » dans le Parc de Géresme, en partenariat avec le Parc Jean-Jacques Rousseau (30 juin),

- avancement pour la création d'un ouvrage sur Albert Bartholomé,
- échanges réguliers avec le centre culturel mjc (dates des spectacles),
- organisation du concert de l'été (2 juillet) : ensemble ArcoNotes à Saint-Thomas (dans la salle des fêtes à cause de la pluie),
- création et animation du groupe de travail regroupant les écoles de musique du Valois et Érik-Satie et l'Usine à Danses (3 réunions de travail),
- mise en place du projet « Contes en Valois » autour du conte, soutenu par la DRAC.





© CCPV - A. Pitet

COMMUNICATION EXTERNE

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission de la Direction de la communication de la CCPV.

Ses activités essentielles sont les suivantes : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site internet et animation des réseaux sociaux.

Garant de la cohérence des messages de l'institution diffusés à l'extérieur, le service apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

UNE DIRECTION DE LA COMMUNICATION MUTUALISÉE AVEC CRÉPY-EN-VALOIS

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois

complémentaires sur certains projets avec enjeu de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités. Quatre agents sont affectés à la Direction de la communication.



LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Sont parus en 2016 :

- *Bonjour Valois* (magazine d'information pour les habitants) : 3 numéros (16 pages), en mars, juillet (dossier : Le budget 2016) et décembre (dossier : Les 20 ans de la CCPV) ;
- *Rapport d'activité des services 2015* : paru en juillet (36 pages).

LES RELATIONS PUBLIQUES

La Direction de la communication organise les événements sur le territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2016 sont :

- **Cérémonie des vœux** (28 janvier) ;
- **Florals du Valois** (21 et 22 mai, Crépy-en-Valois) ;
- **Forum des associations** (11 septembre, Crépy-en-Valois).

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.



LES MÉDIAS

La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés (communiqué de presse, invitation presse, etc.).

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

La mise à jour du site internet est quotidienne. Voici des indicateurs sur la fréquentation en 2016 :

- 243 439 visiteurs uniques (environ + 85 859 par rapport à 2015)
- 1 176 141 pages vues (environ + 224 267 par rapport à 2015)

La CCPV a une présence active sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

1 176 141
pages vues



243 439
visiteurs uniques



ADS	application du droit des sols
AIDEFI	association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion
ALUR	accès au logement et urbanisme rénové
BIL	bâtiment industriel locatif
CA	compte administratif
CLSH	centre de loisirs sans hébergement
CPI	centre de première intervention
CU	code de l'urbanisme
DDT	direction départementale des territoires
DEEE	déchets d'équipement électriques et électroniques
DOO	document d'orientations et d'objectifs
DRAC	direction régionale des affaires culturelles
EMDV	école de musique du Valois
EPCI	établissement public de coopération intercommunal
EPS	éducation physique et sportive
EVE	Espace Valois Entreprendre
FEADER	fond européen agricole pour le développement rural
FSE	foyer socio-éducatif
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
IOE	Initiative Oise-Est
MLEJ	mission locales pour l'emploi des jeunes
MJC	maison de la jeunesse et de la culture
NACRE	nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise
NAP	nouvelles activités périscolaires
PADD	projet d'aménagement et de développement durable
PCAET	plan climat air énergie territorial
PFIL	plateforme d'initiatives locales
PLU	plan local d'urbanisme
PME	petite et moyenne entreprise
POS	plan d'occupation des sols
PPA	personnes publiques associées

GLOSSAIRE



RAM	relais d'assistantes maternelles
RNU	règlement national d'urbanisme
RPI	regroupement pédagogique intercommunal
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SIG	système d'information géographique
SMDO	syndicat mixte départemental de l'Oise
SPANC	service public d'assainissement non collectif
ZAEI	zone d'activités économiques intercommunale

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : **Benoît Haquin**
 Rédacteur en chef : **Bruno Dellinger**
 Rédacteur en chef adjoint : **Pauline Neumann**
 Secrétaire de publication : **Annabelle Pitet**



www.cc-paysdevalois.fr

Communauté de Communes du Pays de Valois

La Passerelle
62, rue de Soissons
60800 Crépy-en-Valois

Téléphone : 03 44 88 05 09
Télécopie : 03 44 88 37 45
E-mail : info@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

Horaires

Du lundi au jeudi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30
Vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30